

Séance du Conseil Départemental du 24 septembre 2018

Question de M. Jean LOCTIN relative au Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Réponse de M. le Préfet :

Monsieur le Conseiller Départemental,

La démarche d'élaboration du projet de Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public a été initiée d'un commun accord entre nos deux institutions.

Ainsi, comme vous le soulignez, notre département a été pionnier en la matière dès 2015, ce qui nous a permis de prendre le temps de mener une ample concertation.

Les travaux co-produits ont fait l'objet de nombreuses itérations et validations collégiales à différents niveaux afin de garantir la bonne association de tous.

C'est pourquoi j'ai regretté que cet élan n'emporte pas l'adhésion d'un ultime vote favorable nécessaire à l'adoption du schéma en décembre 2017 (vote défavorable des groupes Union de la Droite et du Centre, et Front de Gauche), et que cette position se maintienne malgré une réunion de concertation conduite avec votre Président.

L'adoption de ce schéma nous aurait permis de mieux organiser et cadrer l'articulation des services publics dans le département.